



LE DÉPARTEMENT

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## 4 février 2025

### AGRICULTURE : LE DÉPARTEMENT SOUTIENT LES ÉLEVEURS VICTIMES DE LA FIÈVRE CATARRHALE OVINE

***Le Département proposera la mise en place d'une aide exceptionnelle pour les éleveurs touchés par la fièvre catarrhale ovine lors de la séance publique du 17 février.***

Alors que les élevages drômois sont durement touchés par une épidémie de fièvre catarrhale ovine (FCO) et un nouveau variant du sérotype 8 depuis août 2024, en tant que partenaire au quotidien des agriculteurs le Département se mobilise pour la pérennité des exploitations. La collectivité proposera lors de la séance publique du 17 février la mise en place d'une aide exceptionnelle pour les élevages ovins, bovins et caprins impactés et vaccinés. Cette aide permettra :

- la prise en charge de frais vétérinaires supportés par les élevages pour les traitements des symptômes de la FCO et la désinsectisation. Pour les élevages en agriculture biologique, les frais de vaccination contre la FCO 8 (peu ou pas de traitements curatifs sont homologués en AB),
- la prise en charge d'analyses de dépistages de fertilité des mâles et de spermogrammes,
- la prise en charge d'analyses de dépistage de la FCO (au-delà des analyses prises en charge par l'État) et des visites vétérinaires,
- la prise en charge des frais de vaccination FCO 3 pour les élevages qui ont vacciné avant l'annonce de la prise en charge par l'État.

Une enveloppe de **250 000 €** sera proposée pour cette mesure exceptionnelle mise en place à partir d'avril en partenariat avec la Chambre d'agriculture, le Groupement de défense sanitaire (GDS), et la Fédération départementale ovine. Cette aide intervient en complémentarité de la Région et du fonds d'urgence de l'État. Elle s'ajoute à l'accompagnement du GDS pour la prise en charge d'analyses et de visites vétérinaires, à hauteur de **257 000 €/an** par le Département.

Pour la présidente du Conseil départemental, Marie-Pierre MOUTON, « ***Avec près du tiers des élevages touchés dans certaines productions, l'épidémie de FCO qui sévit actuellement met de nombreuses exploitations agricoles en péril. Alors que cette épidémie intervient dans un contexte économique déjà difficile, en tant qu'acteur des solidarités humaines et territoriales le Département s'engage pour la préservation des filières. Avec cette aide exceptionnelle de 250 000 €, la majorité départementale prouve une nouvelle fois sa solidarité avec les agriculteurs*** ».